

18^e Session de l'Assemblée générale de
l'UICN – l'Union mondiale pour la nature
Perth, Australie 28 novembre-5 décembre 1990

18.57 Projet de barrage de Tehri, Inde

RECONNAISSANT que l'Himalaya est une des régions du monde où l'activité sismique est intense, etant donne l'énergie qui ne cesse de s'accumuler sous l'effet du déplacement de la plaque tectonique indienne vers la plaque asiatique;

CONSIDERANT que cette énergie accumulée a déjà donné lieu à des séismes d'intensité 8 sur l'échelle de Richter, dans trois zones correspondant au nord-ouest, au centre et à l'est de l'Himalaya, respectivement en 1905, 1934 et 1950;

SACHANT que le projet de barrage de Tehri est situé près d'une faille majeure, dans une zone où il n'y a pas eu de séisme depuis 200 ans, ce qui accroît fortement les risques d'un tremblement de terre d'une intensité supérieure à 8, dans un avenir prévisible, dans la région;

SACHANT AUSSI que le barrage de Tehri a été conçu de manière à résister à une intensité de 7,2 seulement sur l'échelle de Richter;

SACHANT EN OUTRE que le Comité d'étude de l'environnement du ministère indien de l'Environnement a refusé de donner son aval au projet du barrage de Tehri, notamment pour des raisons de sécurité, et parce qu'il entraînerait la destruction du milieu écologique riche de la vallée de Bhagirathi et le déplacement de 80 000 villageois;

FORTEMENT PREOCCUPEE par le fait que les plus grands sismologues d'Inde, des États-Unis et d'autres pays sont d'avis que le barrage est dangereux car il n'est pas conçu pour résister à un tremblement de terre d'intensité 8 et plus;

INQUIETE de ce que le gouvernement de l'Inde, malgré le risque susmentionné, maintient le projet de construction du barrage de Tehri;

GRAVEMENT PREOCCUPEE de ce que la rupture du barrage projeté rayurerait de la carte les villes de Hardwar et Rishikesh, risquant de causer la perte de millions de vies humaines en aval du barrage et de ce que, si le barrage est construit, sa mise en eau entraînera le déplacement et la paupérisation de 85 600 personnes, détruira 4705 hectares de forêts naturelles, l'habitat de 12 espèces de flore rares et menacées d'extinction et 2862 hectares de riches terres arables, pour un barrage de puissance de pointe et dont la durée de vie est estimée à 40 ans seulement;

L'Assemblée générale de l'UICN-l'Union mondiale pour la nature, réunie du 28 novembre au 5 décembre 1990 à Perth, Australie, pour sa 18^e session:

APPELLE le gouvernement de l'Inde, le gouvernement de l'Uttar Pradesh et le gouvernement de l'URSS qui apporte un appui financier et technique au barrage, à soumettre la question de la sécurité du barrage de Tehri aux meilleurs sismologues mondiaux et experts de la tectonique des plaques avant d'approuver la construction de ce barrage.